

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

délibération :
N° 2014_26_7

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Objet : Désignation des conseillers communautaires

L'an deux mille quatorze , le vendredi 28 mars à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes, 1 LE BOURG à ANGOULEME, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 24 Mars 2014

Présents :

Titulaires : , Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur BERGER Xavier, Monsieur BERNIER WILFRID, Madame BERTHEBAUD Anne, Madame GUILLON Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur LIOT Gérard

Absent(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Anne BERTHEBAUD

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la réglementation prévoit que les 2 délégués à la communauté de communes de la Boixe sont désignés dans l'ordre du tableau, soit le Maire et ses adjoints puis les conseillers municipaux.

En l'espèce, c'est M. LIOT Gérard et M. MONTASSIER Jean-Pierre qui sont désignés à la communauté de communes de la Boixe.

M. LIOT Gérard et M. MONTASSIER Jean-Pierre informe le conseil municipal qu'ils acceptent de siéger à la communauté de communes de la Boixe.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Prend acte de leur acceptation et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à leur désignation;

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis et rendu exécutoire à la date du 28/03/2014 et transmis en sous-préfecture le 31/03/2014

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT